

## FRANCE PAYMENTS FORUM

Plénière mensuelle du 23 septembre 2025

### Intervention d'Érick Lacourrège

*Directeur général des moyens de paiement, Banque de France*

#### Le fiduciaire

La Banque de France s'est engagée, devant l'ensemble des parties prenantes et des responsables politiques, à stabiliser son réseau de caisses afin de distribuer le cash à l'ensemble du territoire : 14 caisses sur la France métropolitaine et une caisse par département et territoire d'outre-mer. Et ceci pour 10 ans, afin d'assurer une stabilité. J'insiste sur ce point, car en tant que banque centrale, nous devons travailler sur le scénario de résilience pour les paiements qui ne peuvent reposer, en dernier ressort, que sur le cash. Paradoxalement, bien que les paiements en cash soient en diminution, la demande de cash continue d'augmenter : les sorties nettes de billets aux guichets de la Banque de France ont augmenté l'an dernier de quasiment 6%.

Cela veut dire qu'il y a un business pour la fabrication des billets. La Banque de France a décidé d'investir dans une nouvelle imprimerie de billets car elle a une très grosse activité de fabrication : pour l'euro bien sûr (nous sommes le premier fabricant dans la zone euro) mais aussi à l'exportation, pour une vingtaine de banques centrales à travers le monde dont nous sommes le fournisseur officiel de billets. Les travaux de construction de cette nouvelle usine avancent bien. Elle devrait être inaugurée en 2027 et sera probablement l'outil le plus moderne d'Europe. Ceci participe aussi de la résilience et de la souveraineté des paiements.

#### La stratégie nationale des paiements

Notre stratégie à cinq ans a été annoncée l'année dernière, et nous avons mis en place des groupes de travail dans lesquels beaucoup contribuent, notamment France Payments Forum que je remercie. Parmi les sujets importants que nous avons « sur le feu », je citerai :

- La préparation de la Place à l'arrivée du service de confirmation du bénéficiaire (VoP).
- L'analyse des pratiques commerciales des schémas internationaux, sujet que nous avons lancé pour éclairer le débat sur le business model des paiements retail sur la scène européenne.
- La coordination de la Place sur la préparation des futurs textes européens (DSP3/RSP, cours légal des espèces, euro numérique).
- Le suivi des initiatives souveraines : le déploiement de Wero et l'évolution du co-badgeage CB.
- Un axe très important lié à la résilience, avec les travaux sur les mécanismes de continuité dans les paiements électroniques, notamment au travers d'une cellule de crise des paiements scripturaux. Nous avons planifié un test qui va se dérouler très prochainement.

- Les enjeux d'accessibilité : c'est un sujet politique et citoyen très important et qui va continuer à prendre de l'ampleur.
- Les questions relatives à l'évolution de la filière fiduciaire, avec par exemple le développement du service de retrait d'espèces en magasin, et tous les sujets qui tournent autour du fiduciaire.

Avec le CNMP, nous sommes très bien placés en France pour la coordination sur l'enjeu des paiements, mieux que beaucoup de nos confrères européens. Tout ceci est très positif. J'y ai consacré un article à paraître dans la Revue Banque.

## L'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement (OSMP)

Nous avons tenu le 9 septembre la conférence de presse de présentation du rapport 2024 de l'OSMP. Sachant que Julien Lasalle, le secrétaire de l'OSMP, vous en fera une présentation détaillée lors de votre rencontre digitale du 25 septembre, je me bornerai à trois points rapides.

- **Le montant de la fraude est resté stable en 2024**, à un peu moins de 1,2 milliard d'euros, soit grosso modo le même niveau qu'en 2019. Bien sûr, en valeur absolue, c'est un chiffre très impressionnant, mais il faut le rapporter à la valeur totale des paiements. Or, entre 2019 et 2024, les flux de paiements ont augmenté de plus de 20%.
- Sous réserve que le texte soit voté par le Parlement en temps utile, une nouvelle base interbancaire gérée par la Banque de France et qui enregistre les **IBAN frauduleux**, devrait démarrer début janvier 2026. C'est une avancée très importante dans la coordination des acteurs, et la France est à cet égard en avance sur le reste de la collectivité européenne.
- **Le volet préventif** est aussi très important. La FBF, le ministère des Finances, l'OSMP et la Banque de France ont lancé des campagnes de sensibilisation du grand public sur la fraude, notamment sur le thème « Ne donnez jamais vos données ». Dans le prolongement de nos campagnes de l'an dernier et du début d'année, nous allons lancer une nouvelle campagne, qui va se dérouler à l'automne sur de nombreux médias.

## Wero

Nous avons tous entendu, il y a quelques jours, l'annonce extrêmement positive sur le déploiement de Wero et l'annonce du projet d'interconnexion avec EuroPA, qui devrait donner aux détenteurs de Wero mais aussi de Bizum et autres, la capacité à payer de manière transparente dans tous les pays ressortissants de ce « conglomérat ». C'est une très belle nouvelle, parce que cela participe de la généralisation de l'objectif et de l'impératif de souveraineté des paiements en Europe, en particulier dans la zone euro

Bien sûr, au-delà de l'annonce, il faudra voir comment tout cela se déploie, mais les chiffres sur Wero sont déjà très positifs, et on voit bien que, notamment en France, la proposition de valeur de Wero « prend », et nous espérons qu'elle va continuer à se développer. Et cette perspective d'une interconnexion de schémas de paiement instantané est extrêmement positive. Nous ferons tout, au niveau institutionnel et au niveau Banque de France, pour apporter notre support à cette belle initiative.

## L'euro numérique

Je voudrais redire devant vous que la position de la Banque de France sur la souveraineté des paiements et sur l'évolution du paysage des paiements en France et en Europe repose sur ce que j'appelle des « cercles concentriques ».

- **Premier cercle : le cash.** Qu'on le veuille ou non, il faut garder le cash dans le paysage, en particulier pour la question de résilience. Le jour où on a des accidents majeurs, des crises majeures et qu'on ne peut plus avoir d'électricité (cf. ce qui s'est passé il y a quelques mois en Espagne) on doit se reporter sur du « physique » et il faut qu'on puisse continuer à distribuer du cash. Même les Suédois recommandent à la population de garder du cash à la maison au cas où...
- **Deuxième cercle : la consolidation de nos deux champions CB et Wero.** Il est essentiel que les systèmes de paiement en monnaie commerciale soient résilients, solides, diffusés aussi largement que possible, et qu'ils apportent une vraie alternative domestique, en termes de paiement, à l'ensemble des acteurs économiques.

Cela passe par la consolidation de CB : les cartes vont continuer à avoir un cycle de vie relativement long dans le paysage des paiements en Europe, en particulier en France, et il faut donc absolument garder et consolider ce champion national. Et puis l'alternative en paiement instantané avec les technologies plutôt de paiement sur mobile que représente Wero est extrêmement importante et comme je l'ai dit plus haut, nous souhaitons qu'il se développe le plus possible en termes de paiements des consommateurs français et européens.

- **Troisième cercle : l'euro numérique.** Le troisième cercle, cela veut dire que c'est la ceinture de sécurité ultime si un certain nombre de conditions ne sont pas réunies. Où en est-on sur l'euro numérique ? Trois dates importantes :
  - **Première date** : la remise, prévue fin octobre, du rapport de Fernando Navarrete, rapporteur désigné par la Commission économique (ECON) du Parlement européen. Ce rapport marquera l'orientation officielle du Parlement européen sur ce projet. Comme l'a signalé Hervé Sitruk dans son propos introductif, Fernando Navarrete a publié il y a quelques semaines dans une revue espagnole un long article sur l'euro numérique<sup>1</sup>. Même si l'auteur souligne que cet article n'engage que lui, il est probable qu'on retrouvera l'essentiel de ses positions dans ce rapport, sachant que la Commission ECON est assez divisée sur l'opportunité de l'euro numérique.
  - **Deuxième date**, en contrepoint de la première : le vote officiel du Parlement européen sur le texte législatif sur l'euro numérique, qui devrait intervenir en **mai 2026**.

---

<sup>1</sup> [THE-EURO-IN-2025.pdf](#) (l'article de Fernando Navarrete est en pages 171 à 198)

- **Troisième date** : le Conseil des gouverneur de la BCE tiendra une réunion **fin octobre** pour analyser les étapes à dérouler côté Eurosystem, en termes de préparation du projet, pour se caler par rapport au calendrier que je viens d'évoquer. Ce ne sera donc **pas** une réunion décisionnaire mais plutôt une réunion technique sur la manière de conduire ce projet d'ici à une décision des institutions européennes, sachant qu'au cas où celles-ci prendraient une décision positive donnant un feu vert à la BCE et à l'Eurosystem, l'idée serait de se mettre en position d'émettre un euro numérique progressivement à partir de 2028. Tout cela sera réexpliqué suite au Conseil des gouverneurs de fin octobre.

Merci de votre attention

\*\*\*

## Questions-réponses

### **Marie-Agnès Nicolet**

*Dans votre article vous imaginez l'euro numérique comme un socle commun que des solutions privées comme **Wero** pourraient réutiliser. Pouvez-vous nous en dire un peu plus Sur cette articulation ?*

### **Érick Lacourrège**

Si l'euro numérique devait voir le jour, ce serait un moyen de paiement proposé en complément de l'existant. Le but n'est pas de remplacer tout ce qui existe, mais de donner le choix des moyens de paiement à l'ensemble des européens et des Français. Cela veut dire très clairement qu'il n'y aura pas d'obligation d'utilisation.

L'idée est aussi que la justification à la fois fonctionnelle et technique du projet euro numérique doit reposer sur une solution certes souveraine (mise en œuvre par des acteurs sur lesquels on a un contrôle) mais basée sur des standards ouverts afin de proposer aux PSP une infrastructure avec des services de base qui sont fournis par l'Eurosystem et sur laquelle ils puissent « plugger » d'autres services à valeur ajoutée. L'idée est donc bien celle d'une complémentarité.

### **Hervé Sitruk**

*Vous n'avez pas abordé les impacts des décisions américaines (GENIUS Act et Clarity Act) sur la politique européenne, sur le règlement **MICA** et sur la position que les banques centrales européennes vont prendre. Comment la Banque de France réagit-elle à cette volonté américaine d'imposer des instruments adossés au dollar pour essayer de « pomper » l'économie mondiale et que recommande-t-elle à nos régulateurs comme orientations en ce domaine ?*

## Érick Lacourrège

C'est une question très large, qui dépasse les paiements retail et concerne en premier lieu les paiements wholesale. Nous sommes dans une situation où on a à la fois un lead technologique d'acteurs américains sur les **DLT** et des stablecoins adossés aujourd'hui quasi-uniquement sur le dollar. Et le substrat réglementaire qui a été déployé par la nouvelle administration américaine permet aussi de consolider ce lead technologique.

La question est donc, pour les autres juridictions, le risque de diffusion de ces technologies et d'une certaine manière de détournement des flux, en premier lieu des flux interbancaires au profit de paiements en stablecoins dollar, qui se traduirait par une dévitalisation de nos paiements en euro et donc une externalisation d'une fonction essentielle à l'irrigation de l'économie européenne.

Tel est l'enjeu : il est plus fort au niveau wholesale qu'au niveau retail, même si l'effet de contagion est probable. Comment répondre à cela ?

- Le déploiement de ces technologies est bon et souhaitable, parce que ce sont des technologies qui devraient permettre de rendre plus agile et efficace la sphère des paiements.
- La vraie question est celle de la souveraineté pour l'Europe : ces détournements potentiels des flux vont-ils desservir nos acteurs européens des paiements et notre secteur bancaire ? Il y a deux niveaux de réponse.
  - Consolider la sphère des paiements wholesale dans les technologies en question. D'où l'importance de déployer les projets liés à l'euro numérique wholesale, sur lesquels nous avons une convergence de vues avec les acteurs financiers en Europe.
  - Travailler au développement d'un écosystème de paiements en stablecoins en euro ou de paiements tokenisés.

Il faut donc qu'une solution de paiement en euro numérique wholesale pour l'ensemble de la zone euro, proposée et gérée en dernier ressort par l'Eurosystème, voie le jour, et c'est l'urgence des deux prochaines années.

## Jacques Vanhautère

*Je ne vois pas bien ce qui va nous permettre de nous assurer que les nouvelles technologies DLT sont bien celles qui vont constituer le socle de démarrage pour la wholesale CBDC. Je crains en effet qu'en commençant par le projet PONTES, on oublie en cours de route l'objectif ultime qui est de pouvoir utiliser de façon fluide les deposit tokens. Or si on ne se met pas dès le départ dans une logique de DLT, on ne risque pas d'atteindre la cible que tout le monde vise en matière de Wholesale CDBC*

## Hervé Sitruk

*Pour résumer la question de Jacques : dans le projet PONTES et demain APPIA, on ne voit pas l'application rapide des DLT et on prend le risque de lancer une solution qui ne permettra pas les deposit tokens qu'un certain nombre d'acteurs de la Place pourraient vouloir émettre. Cette convergence va-t-elle se faire rapidement ou être « renvoyée aux calendes grecques » ?*

## Érick Lacourrège

Non ce n'est pas renvoyé aux calendes grecques. Je confirme que l'objectif à moyen terme (2 à 5 ans) est bien d'avoir une capacité d'offre permettant la prise en compte complète des technologies DLT dans nos systèmes, et c'est bien cela qui a été validé au niveau du Conseil des gouverneurs. On y va étape par étape, mais le but est bien d'avoir une compatibilité totale avec les technologies DLT en termes d'offre de paiement en monnaie centrale wholesale.

Si cela ne ressort pas bien au travers de ce qui a été expliqué sur la trajectoire des deux projets, je vais en reparler avec mes collègues pour voir exactement ce qu'il en est, mais je vous garantis que l'objectif est bien d'avoir une pleine compatibilité, pour les paiements wholesale en monnaie centrale, avec l'ensemble des technologies DLT. Vous savez d'ailleurs que c'est sur ce sujet que la Banque de France se bat puisque dès le début nous avons fait notre pilote sur une technologie full DLT. C'est l'avenir et il n'y a pas d'autre solution.

## Jean-François Delorme

*Vous n'avez pas évoqué le chèque. Quelle est la place de ce moyen de paiement dans vos cercles concentriques ?*

## Érick Lacourrège

Je vais vous répondre par une boutade : « tant que Mamie fait des chèques, nous continuerons à les gérer ». Plus sérieusement, le chèque est évidemment un moyen de paiement dont il faut souhaiter qu'il disparaisse du paysage le plus vite possible car il est à la fois coûteux pour la collectivité et mal sécurisé. Si on raisonne de manière pragmatique au niveau des acteurs des paiements, nous avons une volonté collective de contribuer à l'extinction la plus rapide possible du chèque, mais qui se heurte à une réalité politico-médiatique qui est que les Français (surtout les anciennes générations) sont attachés à ce moyen de paiement. Mais nous sommes totalement atypiques car dans les pays voisins, le chèque occupe une place beaucoup plus faible, voire a complètement disparu. C'est ce qui va se passer en France, mais nous l'avons dit au sein du CNMP : nous n'avons pas de politique délibérée d'extinction forcée du chèque. Mais je suis très confiant sur le fait que la facilitation des paiements apportée par les nouvelles offres permettra aussi d'accélérer la baisse du chèque.